



LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Intéressement/Participation

Quand l'arbre cache la forêt

Le 22 février 2023



Des résultats 2022 "solides" et une RVC en hausse

S'il est incontestable que le montant de l'enveloppe RVC sera cette année en hausse de 10.5% par rapport à celle de 2021, il ne faut pas oublier que ceci est la résultante de plusieurs facteurs.

D'une part, dicit la Direction, c'est "*grâce à votre engagement collectif et malgré un contexte externe complexe*", que le Résultat Net de LCL en 2022 s'est établi, au-delà de toutes attentes, **à 916 M€.**

Et d'autre part, c'est aussi parce que la CFDT, lors de la négociation de l'accord d'intéressement pour les exercices 2022 à 2024, a œuvré avec succès pour obtenir la majoration du calcul du socle et des différents boosts, que l'enveloppe de 123,5 M€ a été atteinte.

Les Boosts en détail:

- ✓ **BOOST Résultat Net** : avec un résultat frôlant le Milliard, grâce au travail acharné des salariés, dans des conditions qui se dégradent, nous atteignons le maximum (2,5 M€).
- ✓ **BOOST IRC Stratégique** : dans la même veine que celui du résultat net, c'est l'implication de tous qui permet à LCL de progresser au classement IRC et de gagner 8 points en 1 an (soit 2 M€).
- ✗ **BOOST Trajectoire Carbone** : il est censé traduire la volonté de LCL de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Lors de la négociation de l'accord, la CFDT avait émis des réserves sur ce boost notamment sur le manque de "transparence" des indicateurs. A ce stade, pas de chiffres communiqués par la Direction hormis un boost non atteint. Nos craintes d'un objectif trop ambitieux semblent avérées. Travailler en doudoune n'a donc pas suffi !
- ✓ **Le petit +** : suite à notre forte mobilisation du 17 janvier, nous avons obtenu le doublement de l'enveloppe des 2 boosts atteints. Si nous soulignons le geste, n'oublions pas que ce petit plus de 4.5 M€ ne représente que 0.5% du Résultat Net et qu'il est donc loin d'être à la hauteur de l'investissement de chacun !

L'enveloppe totale et définitive de la RVC est donc portée à 128M€.



DELEGATION NATIONALE CFDT LCL

Immeuble Garonne Aile B

2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF

01.42.95.11.80 BC 401- 07 Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr



@CFDT_LCL

Voici les montants par tranche annoncés par la Direction :

Tranches de RBA	Montant Brut RVC 2022
30 000€	6 430€
35 000€	6 870€
40 000€	7 310€
45 000€	7 750€
50 000€	8 190€



⇒ Le montant individuel est fonction à 50% de votre temps de travail effectif et 50% de votre rémunération.

⇒ Contrairement aux annonces de la Direction (LCL En Direct du 24 janvier), les investissements dans le PEE/PERCOL ou versements en compte seront effectifs **le 19 mai 2023 au lieu de courant avril.**

Une fois vos montants annoncés (vers le 19 avril), vous aurez **jusqu'au 10 mai** pour faire votre choix quant à l'affectation ou à la perception des sommes attribuées.



Versement sur PEE / PERCOL

Vous pourrez décider de l'affectation partielle ou totale de la RVC, en faveur de votre PEE ou de votre PERCOL, afin de bénéficier des abondements habituels.

Pour rappel, les abondements prévus pour les versements :

- **Sur le PEE** : 455 € maximum pour 660 € versés (dont les 50 premiers euros abondés à 300%),
- **Sur le PERCOL** : 500 € maximum pour 2200 € versés.

Versement en compte

Vous pourrez également demander à percevoir votre rémunération variable collective sur votre compte bancaire. Dans ce cas, les montants perçus seront fiscalisés.

Pour rappel, toutes les sommes issues de l'intéressement/participation sont in fine soumises à la CSG/CRDS (9,7% au 01/01/2023).

Malgré des résultats qualifiés de "solides" par la Direction (qui semble à dessein éviter le terme d'exceptionnels) et une enveloppe de RVC conséquente sur laquelle elle communique abondamment, pour la CFDT, il ne faut pas que l'arbre cache la forêt !

En effet, si les montants de la RVC attribués à chaque salarié sont plus importants que les années précédentes, il ne faut pas oublier que ces milliers d'euros, perçus ou épargnés, ne sont pas du salaire (votre future retraite n'en sera donc pas améliorée !) et qu'ils ne viennent en rien compenser une inflation qui s'installe dans le temps avec un pouvoir d'achat qui s'érode de jour en jour.

C'est pourquoi, la CFDT continue à revendiquer une réouverture de la négociation sur les salaires et demande une prime PPV conséquente ainsi qu'une mesure générale de 4%.

La mobilisation chez LCL du 17 janvier a contraint une première fois la Direction à revoir sa copie.

Continuons donc à signer la pétition et soyons prêts à de nouvelles actions pour que la Direction nous écoute, nous entende et s'engage enfin à prendre des mesures salariales à la hauteur de nos attentes.



DELEGATION NATIONALE CFDT LCL
Immeuble Garonne Aile B
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 401- 07 Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr



@CFDT_LCL